

COMMUNE DE SAINT-AMAND-VILLAGES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 AOÛT 2020

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 25 août 2020 à 20 heures 30 dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

Présents : GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - ROSET Guy – NEEL Nelly - LENOIR Yannick - GUERARD Christophe - BINET Marcel - HEREL Sylvie - SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - VAUTTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - DELAFOSSE Sandrine - DJABALI Laurette — LESCOT Estelle

Absent excusé et représenté : PETIT Thierry pouvoir à LEBOUVIER Jean - FOUCHARD Valérie pouvoir à NEEL Nelly - CAILLOT Alexis pouvoir à ROSET Guy - HEREL Stéphanie pouvoir à HEREL Sylvie

Absents excusés : HAMOND Claude - GAUTIER Valéry - PAGNON Josiane

Absents non excusés : PARCOIT Sylvia

Secrétaire de séance : DELARUE Isabelle

Le compte-rendu de la réunion du 07 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur Guy ROSET adjoint aux finances, sur proposition de la commission des finances décide de fixer de la manière suivante les prix de la restauration scolaire et de la garderie pour l'année scolaire 2020/2021 :

Tarifs cantine :

- Enfant 4€
- Enseignant 6,40 €

Tarifs garderie :

- ¼ H 00 MATIN 0.56 €
- ¼ H APRES-MIDI 0.61 €

FOURNITURE ET POSE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT « LE FIEF D'AUBIGNY »

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal l'estimation pour la mise en place du réseau d'éclairage public sur le lotissement « Le Fief d'Aubigny ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 63 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de Saint-Amand-Villages s'élève environ de 50 400 €.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation du réseau d'éclairage public lotissement « Le Fief d'Aubigny »,
- Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le : 31 décembre 2020
- Acceptent une participation de la commune de 50 400 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget annexe lotissement « Le Fief d'Aubigny »,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses
- Autorisent le maire à procéder à la signature de l'avenant en moins-value à signer avec la Société SO-RAPEL.

ACQUISITION D'UNE REMORQUE ET D'UN BROYEUR

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur Gilles GOULHOT, adjoint aux travaux et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de procéder à l'acquisition d'une remorque agricole pour un montant TTC de 14 400 € auprès des Etablissements Vivagri

- Décide de procéder à l'acquisition d'un broyeur pour un montant TTC de 3 600 € auprès des Etablissements Vivagri

EXTENSION DE L'USINE DE METHANISATION DE SOULEUVRE EN BOCAGE

Avis du conseil municipal

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet d'extension de l'usine de méthanisation située sur la commune de Soulevre en Bocage et en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'extension envisagée.

SAINT-LÔ AGGLO – NOMINATIONS AU SEIN DE LA CLECT

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le maire et en avoir délibéré, nomme monsieur Jean LEBOUVIER et madame Annabelle DESPREY en vue de siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées de Saint-Lô Agglo.

FIXATION PRIX DU STERE DE BOIS

Monsieur le maire informe les membres présents que les services municipaux ont procédé à une coupe de bois sur un terrain communal.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 50 € TTC le prix de vente du stère de bois à enlever à l'atelier municipal.

ACQUISITION SONORISATION EGLISE SAINT-AMAND

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur Guy ROSET, adjoint aux finances et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'acquisition d'une sonorisation auprès de la société Sam Music pour un montant TTC de 7294.01 €

Monsieur le maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Saint-Amand-Villages, le 01 septembre 2020